



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 28 juillet 2020

Epidémie de dengue à La Réunion : phase décroissante

Du 13 au 19 juillet, 39 cas de dengue ont été confirmés. Les indicateurs de surveillance de la dengue sont en baisse (nombre de cas confirmés, passages aux urgences, consultations en médecine de ville), témoignant du ralentissement de l'épidémie. 22 communes restent concernées par une circulation virale : l'ouest et le sud de l'île sont les plus touchés avec une importante dispersion des cas.

Bien que rares, on observe des manifestations ophtalmologiques chez certains patients environ 1 semaine après le diagnostic de dengue. Aussi, il est recommandé en cas de perte brutale de l'acuité visuelle ou d'apparition de tâches noires, de consulter un ophtalmologue ou de se rendre dans un service d'urgence hospitalière pour bénéficier d'une prise en charge adaptée.

La préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance de poursuivre les mesures de prévention essentielles : consulter rapidement un médecin en cas de symptômes, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour protéger ses proches, et éliminer les gîtes larvaires tout autour de son domicile.

Situation épidémiologique au 28 juillet 2020

(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)

Bien qu'en baisse, sur les 15 derniers jours, la quasi-totalité de l'île reste concernée par une circulation virale.

Les principaux regroupements de cas (foyers de dengue) :

Région Sud (27%)

- **Saint-Louis** (la Chapelle, Pont Neuf, Plateau Goyaves, Les Cocos, Le Kerveguen, Les Vacoas, la Rivière, Le Bois de Nèfles, Cité Coco, Le Verval, Petit Bon Dieu, Le Ruisseau Terres Rouges)
- **Saint-Pierre** (La Ravine Blanche, Grands Bois, Mont Vert les bas, Terre Sainte, Le Syndicat, les Assisses, Condé, Bois d'Oliviers, Ravine des Cabris, Sainte Céline, Ligne Paradis, Basse Terre les Bas, Pierrefonds)
- **Les Avirons** (Le Ruisseau, Barouty, Les Bananes, La Croix, Fond Maurice)
- **L'Etang Salé** (Ravine Sheunon)
- **L'Entre-Deux** (Le Centre-ville, Le Chemin Tourangeau)
- **Le Tampon** (Le Dix-neuvième, La Plaine des Cafres)
- **Saint-Joseph** (Les Grègues, Jean Petit)
- **La Petite Ile** (Le Chemin Chiendent)

Depuis le début de l'année

- **Près de 16 000 cas** autochtones confirmés
- **622 hospitalisations**
- **1 712 passages aux urgences**
- **19 décès** (dont 9 directement liés à la dengue)

Région Ouest (59%)

- **Saint-Paul** (Vue Belle, Carosse, Mont Roquefeuil, Grand Fond, Saint Gilles les Bains, Saint Gilles les Hauts, L'Eperon, Le Petit Bernica, Lotissement Gayette, Villèle, Bellemène, Macabit Bois Joli, Grande Terre, Plateau Caillou, hangar, Le Bois de Nèfles, La Grande Fontaine, Moulin à Eau, La Plaine, L'Etang, Parc à Jacques, La Saline Les Bains)
La Possession (Dos d'Âne, Moulin Joli, Fond de Bac, La Rivière des Galets, Lotissement Dodin, Saint Laurent, Sainte-Thérèse, centre-ville, le Camp Magloire, Le Vingt-Septième)
- **Saint-Leu** (Maduran, le Portail, Grand Fond, le Cap Lelièvre, Cité Pêcheurs, l'Etang Saint-Leu, Centre-ville, La Fontaine)
- **Le Port** (La Rivière des Galets, La Petite Pointe, La Cité RN4, Le Parc Boisé, Lotissement Cotur, Usine EDF, Mondon, 20 Décembre, Cimetière Marin)

Région Nord (8%)

- **Sainte-Marie** (Espérance les bas, Les Gaspards)
- **Saint-Denis** (Les Affouches, le Ruisseau Blanc, Bellepierre, Chateau Morange, Sainte-Clotilde, La Bretagne, Moufia, Le Chaudron)
- **Sainte-Suzanne** (Deux Rives, Quartier Français)

Région Est (6%)

- **Saint-André** (Lotissement Satec, maison Valliamé, Rivière du Mât les hauts)
- **Bras-Panon** (Les Avocatsiers, Le Refuge, Libéria)
- **Sainte-Rose** (Petit brûlé)
- **La Plaine des Palmistes** (premier village)
- **Saint-Benoît** (Beaufonds, Centre-Ville, Bras Canot, Bras Fusil, Chemin Morange, Petit Saint-Pierre, La Confiance, Bras Madeleine)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS continuent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion du Covid. Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en oeuvre par les Réunionnais.

Quelques Chiffres clés

Du 1er janvier au 30 juin 2020

- **Près de 16 000** cas autochtones confirmés
- **58 900** visites de cours et jardins
- **10 %** de domiciles ayant au moins 1 gîte larvaire lors de ces visites
- **4 960** zones d'intervention en porte à porte
- **186** quartiers traités de nuit

Du 1^{er} au 30 juin 2020

- **1 708** cas autochtones confirmés
- **10 900** visites de cours et jardins
- **7 %** de domiciles ayant au moins 1 gîte larvaire lors de ces visites
- **1 300** zones d'intervention en porte à porte
- **87** quartiers traités de nuit

Recommandations pour lutter contre la dengue



Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter et Facebook @Prefet974

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue.